

# ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Boîte Postale 01 - 91605 SAVIGNY SUR ORGE cedex

Association Loi 1901 N° W913001582

Site Internet : <http://www.elan-savigny-environnement.org>

Téléphone (répondeur) : Tel. 01 84 18 00 92

E-mail : [contact@elan-savigny-environnement.org](mailto:contact@elan-savigny-environnement.org)



Le 16 mai 2018

Madame la Ministre,

C'est avec le plus grand intérêt que nous avons accueilli votre décision de lancer les Assises du Transport Aérien. Nos partenaires associatifs participent aux ateliers et aux tables rondes pour représenter les riverains des aéroports français et ils nous tiennent informés.

Sur la base des informations que nous avons recueillies - qui sont dans le droit fil des entretiens que vous avez accordés à l'occasion du lancement des Assises - nous avons toutes les raisons d'être insatisfaits et déçus par la tournure que prennent les débats. En effet, ils sont entièrement orientés vers la compétitivité et l'attractivité du secteur industriel aérien, donc au bénéfice des seules compagnies, et délaissent l'impact environnemental et sociétal : pollution, atteintes à la santé publique, dégradation et dépréciation du cadre de vie des riverains survolés.

Ces préoccupations très légitimes auraient cependant été à la fois bienvenues et salutaires. Le trafic aérien mondial connaît une progression sans précédent. En dépit de ses atouts et de ses ambitions touristiques, la France est handicapée par une mauvaise répartition des aéroports sur le territoire national, avec pour conséquence une concentration sur l'Ile-de-France du nombre de vols et de passagers (4 000 mouvements chaque jour sur ce territoire exigu qui compte la plus forte densité de population !).

Nous ne reviendrons pas sur l'incroyable fiasco du feuilleton Notre-Dame-des-Landes, ni sur le refus de déplacer un aéroport situé en zone urbaine dense et de construire un aéroport moderne, fonctionnel, dégagé des nuisances causées aux populations, ce qui conduira à mettre en place sur l'aéroport de Nantes-Atlantique des mesures de protection environnementale telles que le couvre-feu, dont l'aéroport Charles de Gaulle ne bénéficie pas ou bien l'interdiction des avions bruyants la nuit. Cette disparité sera ressentie comme une injustice et ne manquera pas de provoquer la colère justifiée des populations survolées du nord de l'Île-de-France, qui ne peuvent pas dormir la nuit à cause des avions.

Nous ne nous attarderons pas non plus sur les travaux pharaoniques entrepris pour développer Orly, entouré d'une zone très urbanisée et très proche de la Capitale. L'abandon de Notre-Dame-des-Landes et le « conseil » donné par les écologistes « d'envoyer les passagers vers Orly par des moyens de transport rapides » donnent des ailes aux partisans du développement d'Orly jusqu'à sa capacité technique maximale, quitte à ranger aux oubliettes le plafonnement du nombre de mouvements et le couvre-feu, obtenus de haute lutte par les riverains, et l'intérêt qu'il y aurait à favoriser le développement des régions au lieu de tout concentrer sur la Région Parisienne.

Madame Elisabeth BORNE  
Ministre en charge des Transports  
auprès du Ministre d'État,  
Ministre de la Transition Écologique et Solidaire  
Hôtel Le Play  
40, rue du Bac  
75700 - PARIS

A ce sujet, nous pouvons nous étonner que des écologistes puissent considérer les emprises aéroportuaires comme propices à la sauvegarde de la biodiversité !

Nous ajouterons que l'insuffisance de transports collectifs de qualité pour relier Paris à Orly et à Charles de Gaulle, se traduit par un recours excessif au taxi et à la voiture individuelle, un facteur supplémentaire de dégradation environnementale (bouchons, pollution, bruit, etc...) dont les riverains payent finalement le prix.

Durant les étés 2016 et 2017, et pendant 6 semaines à chaque fois, lors de travaux sur l'aéroport d'Orly qui ont nécessité la fermeture d'une des deux pistes principales, le survol continu à très basse altitude du nord-Essonne, très densément peuplé (1 950 000 personnes dans 251 communes survolées à moins de 3000 m d'altitude), a déclenché les réactions indignées des populations et de leurs élus.

A ce jour, nous sommes dans la plus totale incertitude quant à la poursuite de ces travaux (dates, conditions de survol et tout particulièrement l'utilisation de la piste 2 nord-sud dite piste de secours, très pénalisante). Au-delà de diverses mises aux normes techniques - reportées depuis des années - un chantier de cette ampleur, qui s'étale sur plusieurs années et concerne les 2 pistes principales, n'a de sens que dans la perspective d'une expansion sans limite de l'aéroport en s'affranchissant des contraintes environnementales.

Les populations, dont le cadre de vie et la santé sont sacrifiés à la rentabilité et à l'attractivité du secteur aérien, sont en droit de se poser des questions. En effet, les récentes difficultés rencontrées par la compagnie Air France-KLM laissent penser que les bénéficiaires risquent fort d'être les compagnies low-cost, qui ne manqueront pas d'exiger des conditions d'exploitation sans contraintes et pour leur plus grand profit. Et les projets de privatisation de Groupe ADP - donc le désengagement total ou partiel de l'État - ne sont pas de nature à rassurer les riverains.

Il est à noter que d'autres pays européens respectent plus strictement que la France les normes environnementales sans connaître un impact négatif sur leurs activités. La situation regrettable et le déclin de notre compagnie aérienne nationale sont à dissocier de contraintes environnementales, qui résultent depuis des années d'erreurs de stratégie, de jugement et de vision à long terme sur l'évolution mondiale du transport aérien.

Aujourd'hui déjà, en ce qui concerne les pollutions, chimique et sonore, le transport aérien jouit d'un statut exceptionnellement favorable. Le carburant n'est pas taxé et la hausse de son coût se fait au détriment des autres modes de transport. Il profite ainsi de facto d'une concurrence déloyale qui, avec les menaces sur le climat et la pollution, ne doit pas perdurer.

Les mesures à imposer aux compagnies aériennes pour un plus grand respect des riverains sont bien connues. Elles n'ont pas vocation à être exposées dans ce courrier. Nous rappellerons seulement que, jusqu'à présent, les améliorations techniques (consommation, etc...), ont profité aux compagnies, jamais aux riverains survolés.

Un aéroport qui fournit de l'emploi (au demeurant moins qu'on ne le prétend car de nombreuses tâches ont été automatisées) et des richesses au niveau national ne peut pas s'exonérer de ses responsabilités au niveau de la région où il est implanté et fonctionner en saccageant délibérément le cadre de vie et la santé des riverains.

Madame la Ministre, si rien n'est fait, ces Assises seront un rendez-vous manqué et les populations riveraines des aéroports continueront de souffrir en voyant à la fois leur santé se dégrader, leurs biens et leur cadre de vie se dévaloriser.

Les Assises du Transport Aérien, une belle démarche que nous vous remercions d'avoir initiée, doivent impérativement prendre les mesures nécessaires pour redonner de l'attractivité et de la compétitivité au secteur aérien français et augmenter sa part dans l'accroissement du transport aérien mondial. Elles n'y parviendront cependant qu'en prenant également en considération les contraintes environnementales, conformément aux accords de Paris.

Nous vous faisons confiance pour que les Assises « n'oublent » pas les questions environnementales et ne soient pas finalement qu'une tribune technocratique de plus au service d'un secteur industriel.

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'Association ELAN- SAVIGNY ENVIRONNEMENT  
Le Président, Dominique CATÉRINI



Copie :

Monsieur Nicolas HULOT Ministre d'État Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Monsieur Augustin de ROMANET Président-Directeur général GROUPE ADP

Monsieur Patrick GANDIL Directeur Général de l'Aviation Civile

Monsieur Gilles LEBLANC Président ACNUSA

Monsieur Christian FAVIER Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne

Monsieur Olivier LÉONHARDT Sénateur de l'Essonne

Madame Valérie PECRESSE Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Monsieur Michel LEPRÊTRE Président du conseil du territoire SGOSB

Madame Marie GUEVENOUX Députée de la 9<sup>ème</sup> circonscription de l'Essonne

Monsieur Robin REDA Député de la 7<sup>ème</sup> circonscription de l'Essonne

Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN Député de la 8<sup>ème</sup> circonscription de l'Essonne

Monsieur Régis LACOTE Directeur ADP ORLY

Monsieur François DUROVRAY Président du Conseil Départemental de l'Essonne

Madame Brigitte VERMILLET Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne

Monsieur Éric MEHLHORN Maire de Savigny-sur-Orge

Madame Marjolaine RAUZE Maire de Morsang-sur-Orge

Madame Christine RODIER Maire d'Athis-Mons

Monsieur Nicolas MEARY Maire de Brétigny-sur-Orge

Monsieur Alain VEDERE Maire de Paray-Vieille-Poste

Monsieur François CHOLLEY Maire de Villemoisson-sur-Orge

Monsieur Gérard MARCONNET Maire d'Egly

Monsieur Gilles LELU Maire de Guibeville

Monsieur Georges JOUBERT Maire de Marolles-en-Hurepoix

Monsieur Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté

Monsieur Raymond BOUSSARDON Maire de Cheptainville

Monsieur Jean-Marie VILAIN Maire de Viry-Châtillon

Monsieur Eric BRAIVE Maire de Leuville-sur-Orge

Monsieur Didier GONZALES Maire de Villeneuve-le-Roi

Monsieur Georges TRON Maire de Draveil

Monsieur Pascal NOURY Maire de Morangis

Monsieur Alexis TEILLET Conseiller municipal de Savigny-sur-Orge

Madame Nadège ACHTERGAELE 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de Savigny-sur-Orge

Monsieur Thierry HUBERT Président France Nature Environnement Ile-de-France

Madame Chantal BEER-DEMANDER Présidente de l'UFCNA

Madame Françoise BROCHOT Présidente de l'ADVOCNAR

Madame Dominique LAZARSKI Présidente UECNA

Monsieur Luc OFFENSTEIN Président ANA

Monsieur Gérard BOUTHIER Président de DRAPO

Monsieur Jean-Pierre MOULIN Président d'Essonne Nature Environnement

Monsieur Gérard BELOT Président du CIPE

Monsieur Pierre JAVALET Président ACVJP

Monsieur Michel RIOTTOT Président honoraire FNE Ile-de-France

Monsieur Patric KRUISSEL Vice-président ADVOCNAR

Monsieur Claude CARSAC Essonne Nature Environnement

